

Assises de la mer. Emmanuel Macron annonce la prolongation de l'aide au carburant pour la pêche

Le président de la République, Emmanuel Macron a annoncé, le mardi 28 novembre lors de sa visite aux Assises de l'économie de la mer à Nantes, une prolongation de l'aide au carburant de 20 centimes d'euro par litre pour la filière pêche française, « aussi longtemps que durera le dispositif d'aide européen », pour le moment fixé au 30 juin 2024.

[Le marin](#) Mélanie CHARTIER. Publié le 28/11/2023 à 16h03

Emmanuel Macron a évoqué, lors de son intervention aux Assises de l'économie de la mer à Nantes, l'exception française d'une pêche plurielle, fermement défendue par la France. Un secteur traversé par les crises, celle du Brexit, mais aussi la crise du carburant. La pêche française est en la matière la plus aidée en Europe, a rappelé le président, avant d'annoncer une prolongation de l'aide de 20 centimes d'euro par litre pour les pêcheurs, aussi longtemps que durera le cadre européen du dispositif Ukraine, qui inclut les aides au carburant pêche. Si le dispositif Ukraine a été [prolongé, le lundi 20 novembre par la Commission européenne, jusqu'au 30 juin 2024](#), il revenait ensuite à chaque État membre de savoir comment construire et poursuivre ou non son dispositif.

Cette aide, considérée comme un ballon d'oxygène nécessaire pourra être cumulée [avec l'aide de 13 centimes de gasoil vert](#) annoncée en septembre à Nice, et disponible au début de l'année prochaine. Néanmoins, ces aides seront réservées aux armements n'ayant pas encore atteint leur plafond des minimis (335 000 euros sur trois ans, par entreprise), ce qu'ont décrié, la veille des Assises le 27 novembre, [les dirigeants de sept armements structurés de Bretagne](#).

« 700 millions d'euros pour la transition de la filière »

Le président de la République a également annoncé que, d'ici à 2035, plus de 700 millions d'euros seront investis pour accompagner la pêche française grâce aux recettes issues des nouveaux parcs éoliens installés. Cette somme, soit près de 35 % de la taxe qui s'appliquera sur l'ensemble des parcs éoliens, sera dédiée à la modernisation du secteur, et financera « **un plan d'investissement et de transition durable dans la pêche** ». L'enveloppe servira aussi à abonder le contrat de transformation de la pêche française qui devra être finalisé à l'été 2024.

Dans le cadre de ce contrat, il faudra, entre autres, valoriser le prix du poisson, revoir la répartition des marges, moderniser et mutualiser les criées, renouveler des générations,

[l'attractivité et la rémunération des métiers](#), et structurer la gouvernance de la filière, et structurer la filière aval pour renforcer la compétitivité, a détaillé Emmanuel Macron. Il faudra aussi travailler, a-t-il annoncé, à renforcer l'attractivité en attirant les jeunes, en valorisant les capitaines de pêche. Surtout, souligne le président, la souveraineté alimentaire passera par la reconquête des assiettes des Français notamment celle des écoliers en privilégiant le poisson français dans les cantines comme le prône la loi Egalim à travers la mise en place d'un « menu de la mer ». Un dispositif qui figurera notamment parmi [les temps forts de l'année de la mer, dès juin 2024](#), dont le but est de valoriser l'ensemble des produits de la mer.

Le label pêche durable opérationnel l'été prochain

Pour favoriser la consommation de ces produits français, le gouvernement veut développer la labellisation qui certifie aux consommateurs que les poissons sont à la fois produits localement et durablement, a commenté le président. Si le label pêche durable national promis il y a une dizaine d'années, a pris du retard, il devra être opérationnel d'ici à l'été prochain, assure Emmanuel Macron. L'[écolabel pêche durable](#) initié en 2012, sous l'égide de FranceAgrimer, en réponse aux professionnels et consommateurs souhaitant un écolabel facilement reconnaissable devra donc être retravaillé pour reconquérir l'assiette des Français.

Sur le plan de la politique européenne, le président s'engage à soutenir la filière française en renforçant la lutte contre la pêche illégale qui menace la filière, comme c'est le cas en Guyane. Mais aussi, en poursuivant le soutien d'une gestion pluriannuelle des stocks, au-delà des neuf stocks proposés par Bruxelles dans le cadre de l'établissement des totaux admissibles de captures (Tac) pour l'Atlantique et la mer du Nord pour 2024, et en demandant à faire évoluer la jauge brute pour les navires de la flotte de pêche française.